



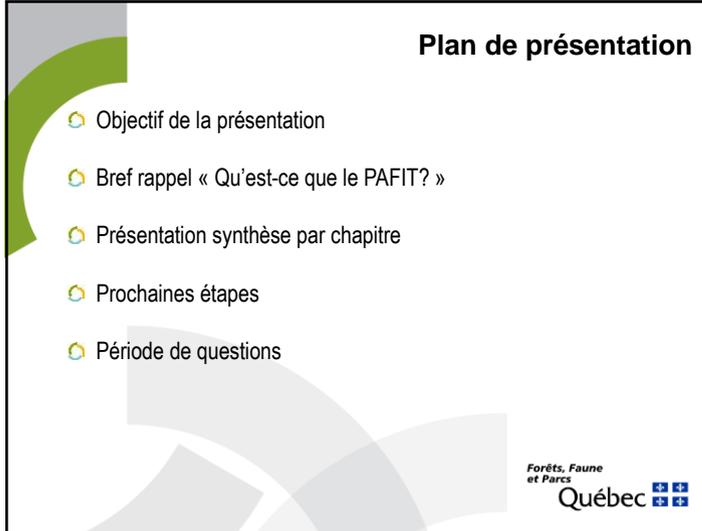
Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-2023

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Bienvenue

Le 14 septembre 2017

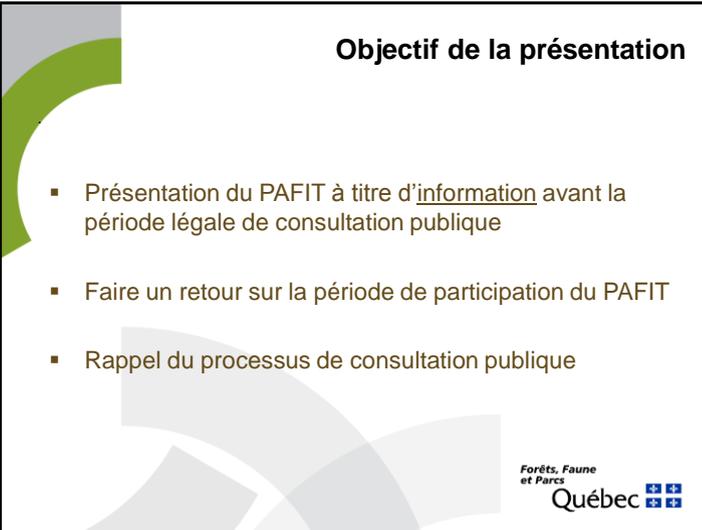
Forêts, Faune
et Parcs
Québec



Plan de présentation

- Objectif de la présentation
- Bref rappel « Qu'est-ce que le PAFIT? »
- Présentation synthèse par chapitre
- Prochaines étapes
- Période de questions

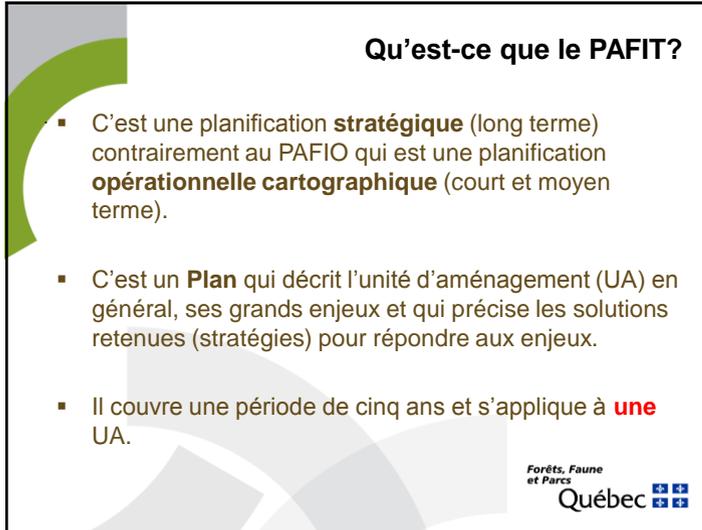
Forêts, Faune
et Parcs
Québec



Objectif de la présentation

- Présentation du PAFIT à titre d'information avant la période légale de consultation publique
- Faire un retour sur la période de participation du PAFIT
- Rappel du processus de consultation publique

Forêts, Faune
et Parcs
Québec



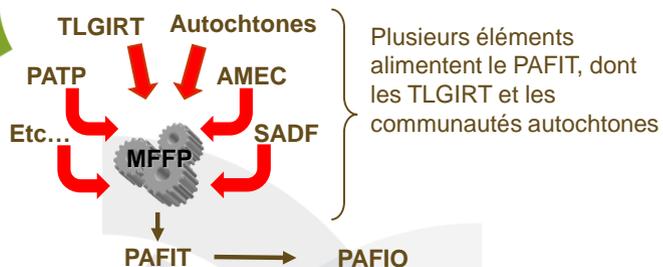
Qu'est-ce que le PAFIT?

- C'est une planification **stratégique** (long terme) contrairement au PAFIO qui est une planification **opérationnelle cartographique** (court et moyen terme).
- C'est un **Plan** qui décrit l'unité d'aménagement (UA) en général, ses grands enjeux et qui précise les solutions retenues (stratégies) pour répondre aux enjeux.
- Il couvre une période de cinq ans et s'applique à **une** UA.

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Qu'est-ce que le PAFIT?

Le PAFIT est préparé avec l'aide de plusieurs intrants.



Forêts, Faune
et Parc
Québec

Partie I : Information générale

Forêts, Faune
et Parc
Québec

PARTIE 1 - Information générale

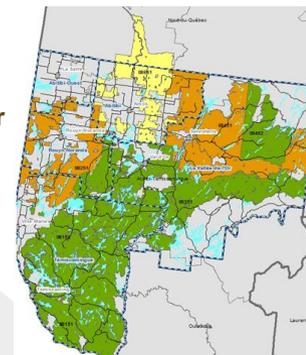
1. Contexte légal

- Dispositions relatives aux activités d'aménagement forestier
- Dispositions relatives aux communautés autochtones
- Certification
- Le système de gestion environnementale et d'aménagement forestier durable

Forêts, Faune
et Parc
Québec

PARTIE 1 - Information générale

Le système de gestion
environnementale et
d'aménagement forestier
durable



Forêts, Faune
et Parc
Québec

PARTIE 1 - Information générale

2. Historique de la gestion forestière

3. Orientations provinciales

- Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)

4. Planification régionale

- Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)
- Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)
- Programmation annuelle (PRAN)
- Plan d'affectation du territoire public (PATP)

PARTIE 1 - Information générale

5. Gestion participative

- Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)
- Consultation publique (durée de 45 jours)
- Consultation autochtone (durée de 60 jours)
- Modification des PAFI et consultation

Début de la consultation publique le 23 octobre 2017

Entrée en vigueur du PAFIT le 1^{er} avril 2018

	TLGIRT	Consultation PAFIT	Consultation PAFIO	PRAN
Echelle de participation/consultation		Occasion pour transmettre les commentaires particuliers de votre organisme au MFFP.	Occasion pour transmettre vos commentaires et préoccupations à titre personnel au MFFP concernant un secteur précis. En fonction des préoccupations émises, des mesures d'harmonisation peuvent être convenues, pour être ensuite intégrées aux secteurs d'intervention potentiels ou aux infrastructures et chemins planifiés, selon le cas.	Permet de connaître les secteurs qui seront récoltés durant l'année en cours.
Exemple	Maintien d'un taux de coupes forestières acceptable dans les paysages esthétiques sensibles déterminés par la TLGIRT	Minimiser le taux de coupes forestières dans l'encadrement visuel des rivières du lac Carré	Les coupes forestières prévues dans l'encadrement visuel des rivières du lac Carré sont trop importantes : le MFFP devrait en réduire la superficie.	Les coupes prévues en été dans l'encadrement visuel des rivières du lac Carré vont nuire à l'ambiance; les BGA devraient favoriser des coupes en hiver.
Comment faire?	Participer activement aux travaux de la TLGIRT conformément au Guide de fonctionnement. La participation peut se faire via le représentant d'un groupe qui siège à la TLGIRT	1) Remplir le formulaire de commentaires lors de la consultation (soit via le site Internet du MFFP, lors de la séance d'information publique, à la MRC/Ville ou au MFFP); 2) Rencontrer les professionnels du MFFP à l'un de leur bureau lors des 45 jours de consultation (préférable de prendre un rendez-vous)	1) Consulter la carte interactive du MFFP www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp 2) Remplir le formulaire de commentaires lors de la consultation en février (soit via le site Internet du MFFP, lors de la séance d'information publique, à la MRC/Ville ou au MFFP); 3) Rencontrer les professionnels du MFFP à l'un de leur bureau lors des 25 jours de consultation (préférable de prendre un	1) Consulter la carte interactive du MFFP http://plans-thematiques08.mrn.gouv.qc.ca/pran.asp

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Localisation de l'UA

Historique du territoire

- Bilan des engagements 2008-2013
 - Bilan de la stratégie d'aménagement
 - Bilan des VOIC (les engagements du MFFP)
 - Portrait des UTR (unité territoriale de référence)
- Perturbations naturelles
 - Feux
 - Chablis
 - Insectes et maladies

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Bilan de la stratégie 2013-2018 (exemple)

Traitements sylvicoles	Calcul de possibilité forestière					Superficies réalisées					Total 2013-18	%	
	2013-15 ¹ ha / an	2015-18 ha / an	ha / 5 ans	RATF 2013-14	RATF 2014-15	RATF 2015-16	PRAN 2016-17	PRAN 2017-18	Total 2013-18				
Traitements commerciaux													
Coupe avec protection de la régénération et des sols	6 395	7 511	35 322	4 016	5 011	4 242	4 461	6 517	24 247			69%	
Autres coupes finales	613	153	1 685		53	226	33	177	489			29%	
Total des coupes totales (CT)	7 007	7 664	37 007	4 016	5 064	4 468	4 494	6 694	24 736			67%	
Eclaircie commerciale	324	122	1 014	480	-	-	62		542			53%	
Coupe progressive irrégulière	-	319	957	127	81	131	272	464	1 075			112 %	
Coupe de jardinage ou d'amélioration	242	-	484	-	-	-	-	-	-			0%	
Total des coupes partielles (CP)	566	441	2 455	607	81	131	334	464	1 617			66%	
Total des activités de récolte	7 574	8 105	39 462	4 623	5 145	4 599	4 828	7 158	26 353			67%	
% coupes totales / récolte	93%	95%	94%	87%	98%	97%	93%	94%	94%			94%	
% coupes partielles / récolte	7%	5%	6%	13%	2%	3%	7%	6%	6%			6%	
Traitements non commerciaux													
Total des plantations et regarnis	1 988	1 857	9 547	442	506	1 063	1 325	2 625	9 961			62%	
Total des travaux d'éducation (DEG et EPC)	2 081	2 629	12 049	1 283	1 954	1 870	1 794	2 000	8 901			74%	
Total de la préparation de terrain	1 608	2 187	9 777	487	1 020	1 612	1 949	3 200	8 268			85%	

¹ Adaptation du tableau 30, PGAF 2008-2013, version 2008-3

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Bilan de la stratégie 2013-2018 - Travaux sylvicoles commerciaux :

- 73% des coupes ont été réalisées.
- Certains volumes n'ont pas été attribués étant donné le manque de preneurs de certaines essences.
- Les volumes octroyés et planifiés dans l'UA n'ont pas été totalement récoltés par les détenteurs de permis d'intervention.
- Difficulté à trouver les peuplements qui présentaient les caractéristiques nécessaires pour certains traitements (ex. : CPPTM, CPHRS, EC ↓ à la stratégie). Toutefois, CPI ont été réalisées lorsque des peuplements aptes à leur réalisation ont été rencontrés (↑ à la stratégie)

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Bilan de la stratégie 2013-2018 - Travaux sylvicoles non commerciaux :

- Les superficies disponibles à la réalisation des travaux sylvicoles sont directement reliées aux superficies qui ont été récoltées dans les années passées
- Manque de budget pour réaliser l'ensemble de la stratégie mais priorisation du reboisement. Plus de 21 000 ha de reboisement et 25 000 ha d'entretien de jeunes peuplements ont été réalisés dans les 3 UA.
- UA 84-51 – Emphase sur la remise en production des feux de forêts de 2007 et 2012
- Les suivis réalisés démontrent que les potentiels de traitement d'éducation sont moins importants que prévus (UA 84-62)

Partie II: Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Bilan des VOIC 2013-2018 (exemple)

Objectifs	Cible	083-51	Justifications
Faire en sorte que la structure d'âge du paysage aménagés s'apparente à celle qui existe dans les paysages dits "naturels".	Au moins 80 % du territoire devrait avoir un degré d'altération faible à moyen	58%	Ce résultat illustre l'état de TUA au début de la période 2013-2018. L'UA qui n'atteignait pas la cible a fait l'objet d'un plan de restauration dont les délais de restauration peuvent s'étendre sur plus de 5 ans. Il s'agit d'un VOIC national issu de la SADF qui sera reconduit pour la période 2018-2023. Les plans de restauration ou de maintien ont été retravaillés en fonction de la mise à jour des données. Les portraits pour la période 2018-2023 sont présentés à la section 7 de ce document.
	A moyen terme (70 ans) maintenir ou assurer le maintien d'au moins 40 % des niveaux historiques de vieilles forêts à l'échelle de TUA	25%	Ce résultat illustre l'état de TUA au début de la période 2013-2018. Il devait être atteint en maximum 70 ans. Son suivi n'était pas prévu sur une base quinquennale. Cet indicateur ne sera pas reconduit, les résultats issus des calculs de possibilité forestière effectués par le Bureau du Forestier en chef nous permettent maintenant de suivre cet indicateur et d'ajuster les plans de restauration si un problème est anticipé.

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Portrait des UTR au 31 mars 2018 (exemple)

NO UTR	Superficie productive (ha)	Proportion de forêt de 7 m ou plus de hauteur (%)	
		1er avril 2013	31 mars 2018
082511110	23 588	84	81
082511120	8 452	87	84
082511130	4 623	91	81
082512010	7 807	59	53
082512020	12 496	74	66
082512030	15 964	90	85
082512040	20 406	53	51
082512050	14 875	79	71
082512060	17 867	82	76
082512070	2 482	58	56
082512080	10 896	91	83
082512090	26 794	75	74
082512100	12 969	85	84

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Portrait des UTR au 31 mars 2018

- **083-51** Toutes les UTR ont une proportion de forêts de P7M supérieure à 30 %. Les proportions varient entre 50 % et 100 %.
- **084-51** 2 UTR ont une proportion de forêts de P7M inférieure à 30 %. Les proportions sont demeurées les mêmes durant la période quinquennale puisque ces 2 UTR ont été exclues de la récolte. Ce sont les feux de 1995 et 2007 qui ont engendré cette configuration du paysage. Les proportions varient entre 19 % et 94 %.
- **084-62** Toutes les UTR ont une proportion de forêts de P7M supérieure à 30 %. Les proportions varient entre 41 % et 85 %.

Partie II: Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Contexte socio-économique

- Présentation des communautés autochtones
- Présentation sommaire des différents secteurs d'activités économiques liés à la forêt de l'UA et à la région

Territoire de l'UA protégé ou bénéficiant de modalités particulières

- FHVC (forêts à haute valeur de conservation)
- Aires protégées
- Etc.

Partie II : Description du territoire faisant l'objet du PAFIT

Portrait biophysique

Description générale par UA et/ou pour la région sous forme de courts textes, tableaux, figures et cartes

- Description du cadre écologique
- Description de la ressource forestière (essences, âge, hauteur, etc.)
- Description de la ressource floristique et faunique (listes espèces)
- Description des ressources géologiques et hydriques

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

7. Enjeux et solutions d'aménagement forestier

Le traitement des enjeux

- Déjà pris en compte (loi, règlement, etc.)
- Retenus dans les pratiques forestières
- Démarche d'analyse par enjeux-solutions

Présentation de l'enjeu, tableau synthèse du VOIC⁽¹⁾ et brève description de la stratégie à mettre en œuvre. Certains enjeux ne requièrent pas des VOIC, mais plutôt des actions pour maintenir la performance actuelle.

⁽¹⁾ VOIC (Valeur Objectif Indicateur Cible) = approche utilisée pour solutionner les enjeux

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Enjeux écosystémiques

- Maintenir ou rétablir la structure d'âge des forêts
 - Cible et délai de restauration
- Maintenir la présence de peuplements à structure interne complexe
 - Utilisation de coupes partielles irrégulières dans la forêt résineuse.
- Favoriser la rétention de legs biologiques
 - Utilisation de coupes à rétention variable

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Enjeux écosystémiques (suite)

- Favoriser la présence d'habitats peu fragmentés et une meilleure connectivité
 - (8351 et 8451) Gérer la forêt résiduelle et la forêt de plus de 7 m par la dérogation de la coupe mosaïque.
 - (8462) Gestion de la forêt de plus de 7m par le VOIC sur les espèces sensibles à la fragmentation.
- Protection accrue des milieux humides et riverains
 - Aucune récolte dans les lisières boisées riveraines
 - Accroître régionalement la protection des milieux humides

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Enjeux écosystémiques (suite)

- Maintenir ou rétablir la composition forestière de nos forêts
 - ❖ Mieux documenter le niveau de conversion vers les feuillus intolérants
 - Variable de suivi des changements de couvert à la planification et au suivi de la régénération
 - ❖ Maintenir et favoriser la présence de l'épinette blanche
 - ❖ (8351) Maintenir et favoriser la présence du pin blanc dans le paysage au sud de Val d'Or
 - Cible de regarni ou de reboisement avec cette essence

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Enjeux écosystémiques (suite)

- Conserver suffisamment d'habitats de qualité à l'échelle des UA pour répondre aux besoins des espèces sensibles à l'aménagement
 - VOIC sur les espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité
 - Respect des sites fauniques d'intérêt et des différents plans d'aménagement des habitats fauniques (caribou et cerf).

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Organisation spatiale des coupes (Abitibi excluant UA8462)

Éléments	Approche 2013-2017	Changements 2018-2023
Type de COS (% 7m et plus)		
T0	0 à 29 %	
T1	30 à 49 %	T3 et T4 fusionnés pour former la classe
T2	50 à 69 %	T3: 70 à 100 %
T3	70 à 89 %	
T4	90 à 100 %	
Niveau d'agglomération de la récolte		
T0	Planification interdite	Planification interdite
Quantité de T1 et T0	max de 20 % de l'UT	max 30 % de l'UT
Adjacence des T1 et T0	aggloméré sur une superficie max de 1000 ha (sap. à bouleau jaune) ou 2000 ha (sap. à bouleau blanc)	aucune limite
Connectivité	50 % de 7m et plus à l'UT	60 % de 7m et plus à l'UT
Forêt résiduelle		
Taille des blocs	Maximiser les blocs de 25 ha	≥ 50 % de la forêt résiduelle en blocs d'au moins 25 ha avec une largeur minimale de 150 m.
Intact	15 % sans récolte depuis 50 ans	20 % sans récolte depuis 25 ans.
représentativité	20 % des couverts présent avant coupe	20 % des couverts présent avant coupe
Dispersion	Respect de l'analyse 600-900	Respect de l'analyse 600-900

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Stratégie de production de bois

- Produire du bois en :
 - Maximisant la valeur du panier de produits
 - Tenant compte de l'écologie des sites et des objectifs visés
 - Ciblant les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité sur le plan économique
 - Consacrant certaines portions du territoire à la production de bois
- Vision forestière
- Guide d'aménagement des forêts selon un gradient d'intensité de la sylviculture
- Stratégie de gestion des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Présentations à la TGIRT de Vallée de l'Or

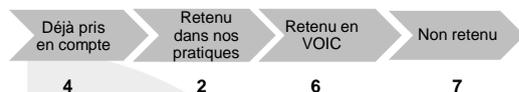
Documents	Date
La vision forestière	9 février 2017
Stratégie de gestion des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)	13 avril 2017

- ◉ Aucun commentaire concerté émis par la TGIRT
- ◉ Quelques commentaires émis par des organismes représentés à la TGIRT

Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Enjeux des TLGIRT de Vallée de l'Or

- Dix-neuf valeurs et objectifs ont été proposés par la TLGIRT
- Retour du MFFP sur les valeurs et objectifs déposés pour le PAFIT 2018-2023 le 8 juin 2017



Partie III : Objectifs d'aménagement forestier

Enjeux des communautés autochtones

*En élaboration avec
les communautés*

Partie IV : Stratégie d'aménagement forestier intégré

Forêts, Faune et Parcs Québec

Partie IV : Stratégie d'aménagement forestier intégré

8. Stratégie d'aménagement forestier

Synergie entre les enjeux-solutions (exemple)

DÉRI SADF	Objectifs										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
UN AMÉNAGEMENT FORESTIER QUI ASSURE LA DURABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle.										X
	Assurer la présence d'habitats peu fragmentés et une meilleure connectivité à l'échelle des paysages et des chantiers de récolte. (Tous sauf 8462)	X									X
	Maintenir une dominance d'habitats forestiers à couvert fermé afin d'améliorer la connectivité dans le paysage. (06462)	X									
	Évaluer et minimiser le niveau de conversion vers les feuillus intolérants.				X			X	X	X	
	Maintenir et favoriser la présence de l'épénette blanche (8251, 8351, 8451, 8462, 8651)				X			X		X	X
Maintenir et favoriser la présence du pin blanc et rouge dans le paysage (8151-8152-8251-8351)								X	X		

Forêts, Faune et Parcs Québec

Objectifs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle.										X
Assurer la présence d'habitats peu fragmentés et une meilleure connectivité à l'échelle des paysages et des chantiers de récolte. (Tous sauf 8462)	X									X
Maintenir une dominance d'habitats forestiers à couvert fermé afin d'améliorer la connectivité dans le paysage. (06462)	X									
Évaluer et minimiser le niveau de conversion vers les feuillus intolérants.				X	X	X			X	
Maintenir et favoriser la présence de l'épénette blanche (8251, 8351, 8451, 8462, 8651)				X	X	X			X	
Maintenir et favoriser la présence du pin blanc et rouge dans le paysage (8151-8152-8251-8351)							X	X	X	
Maintenir et favoriser la présence du mélèze (81-81)							X	X	X	
Augmenter la présence des résineux dans le paysage (8151, 8152)		X		X	X	X			X	X
Assurer la présence de peuplements à structure complexe				X	X				X	
Maintenir des logs biologiques dans les parcs de coupe				X	X			X		
Protéger activement des milieux humides et riverains				X				X		X
Conservier et améliorer l'habitat de qualité à l'échelle des UA pour répondre aux besoins des espèces sensibles à l'habitat.				X				X	X	X
Protections de bois observées aux besoins actuels des arbres										
Maintenir ou augmenter la proportion des essences piliers	X	X			X	X				
Procéder à des coupes de régénération par type pour les espèces de haute valeur (8151, 8152)	X	X	X							
Procéder à des coupes de volume par type (diamètre optimal)	X	X	X						X	
Améliorer la forme, le raffinement, la disponibilité et la disponibilité des types	X	X	X			X				
Protections de bois observées aux besoins futurs										
Réaliser en quantité et en qualité, le respect de production des forêts (8151-8152-8251-8351)		X	X		X	X				
Améliorer la productivité de la forêt en quantité et en qualité		X	X		X	X				
Optimiser les rendements sylvicoles et les réserves sylvicoles en fonction de leur rentabilité sur le plan économique et la disponibilité sylvicoles	X							X		
Favoriser la rentabilité dans les plantations et les parcs de coupe		X	X				X			
Faire face aux changements environnementaux et socio-économiques, de même qu'à la gestion des risques des écosystèmes forestiers	X	X	X		X	X	X	X		X

Partie IV : Stratégie d'aménagement forestier intégré

Scénarios sylvicoles retenus pour 2018-2023

- Structure d'un peuplement (régime)
 - Régulier
 - Irrégulier
 - Équilibré
- Intensité des scénarios sylvicoles
 - Extensif
 - De base
 - Intensif
 - Élite

Forêts, Faune et Parcs Québec

Partie IV : Stratégie d'aménagement forestier intégré

Scénarios sylvicoles (exemple)

Gradient d'intensité	Types forestiers												
	Végétations potentielles												
	Bp	Bp2	Bp3	Bp4	Bp5	Bp6	Bp7	Bp8	Bp9	Bp10	Bp11	Bp12	Bp13
Extensif	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Base													
Intensif													
Ligniculture													

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Partie IV : Stratégie d'aménagement forestier intégré

Calcul de la possibilité forestière

- Lien vers le site du BFEC pour possibilité 2018-2023
- Le SOR n'est pas responsable du calcul de la possibilité, c'est le BFEC. Les résultats du calcul final 2018-2023 ont été présentés par le BFEC en novembre 2016. Les résultats sont disponibles sur son site Internet.

<http://forestierenchef.gouv.qc.ca/>

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Partie IV : Stratégie d'aménagement forestier intégré

9. Problématiques et besoins de connaissances

Globalement, les besoins de connaissances de la région s'inscrivent autour de quatre grands axes :

- Sylviculture et aménagement
- Dynamique naturelle, biodiversité et espèces fauniques socio-économiques
- Aspects socio-économiques
- Changements climatiques

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Partie V : Suivis forestiers

- Grandes lignes de la mise en œuvre de la planification
- Types des suivis des interventions forestières
 - **Suivi de conformité**
 - Respect des directives d'une prescription sylvicole, des normes établies et de la réglementation en vigueur
 - **Suivis d'efficacité**
 - Suivi d'efficacité pour la mise en place de la régénération
 - Le suivi de l'état de la régénération

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Partie VI : Signature et approbation

Signatures

- 🕒 Gage de rigueur et de responsabilités professionnelles
- 🕒 Engagement du MFFP

Prochaines étapes

Étapes à venir - Phase consultation :

- Début de la consultation publique le 23 octobre 2017
- Durée de 45 jours pour le public
- Durée de 60 jours pour les communautés autochtones
- Entrée en vigueur du PAFIT le 1^{er} avril 2018

Période de questions

À vous la parole !!!